



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 10 janvier 2017 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

### Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;  
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;  
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;  
M. Dale Langille, conseiller n° 3;  
M. Michael Houle, conseiller n° 4;  
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

### Sont absents :

M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

### Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

**2017-01-001**

### **1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

**2017-01-002**

### **2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-01-003**

### **2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-01-004**

### **2C-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire pour les budgets du 13 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **3-DÉLÉGATION**

**2017-01-005**

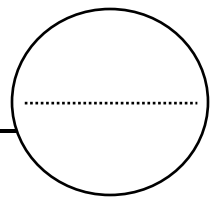
### **4A - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 303 SUR LES TARIFS 2017**

Règlement déterminant les taux et les paiements par versement des taxes municipales et des tarifs des compensations pour les services municipaux.

Attendu qu' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les taux et les paiements par versement des taxes municipales et des tarifs des compensations pour les services municipaux couvrant l'année 2017;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière porte à l'attention des membres du conseil que ce règlement spécifie que les intérêts seront applicables lors de chaque versement échu et non sur le solde au complet si le premier versement est en retard;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement que le Conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement 303 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2017-01-006**

## **4B - TARIF D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Attendu que conformément à l'article 981 du Code municipal, le conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt qui s'applique à toutes les créances impayées;

Attendu que le taux d'intérêt sur arrérages pour l'année 2017 était établi à 15 % par année ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers que le taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2017 demeure à 15% par année.

**ADOPTÉE**

**2017-01-007**

## **4C- LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

Considérant qu' en vertu de l'article 1022 Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

Considérant que selon la liste, les arrérages s'élèvent au montant de 35 778.02\$ pour les taxes 2016 et 2 684.24\$ pour les taxes 2015, en plus des intérêts;

Considérant que certains propriétaires ont pris une entente pour payer les montants dus pour l'année 2015 dans les prochaines semaines alors leurs noms pourraient être enlevés aussitôt que les paiements auront été respectés;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que si les arrérages de 2015 sont payés avant 25 janvier 2017, la Municipalité accepte que cette propriété soit enlevée de la liste des dossiers transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.
- De transmettre la liste des propriétés qui ont des arrérages de taxe de 2015 à la MRC des Jardin-de-Napierville en date du 26 janvier 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-01-008**

## **4D – COTISATION ANNUELLE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

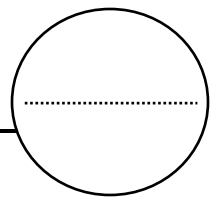
Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) depuis bon nombres d'années;

Considérant que l'adhésion à la FQM revêt des avantages de représentation et de revendication des intérêts de la municipalité;

Considérant que la FQM offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour l'année 2017 au montant de 1 036.91\$ taxes incluses, tel que prévu au budget de 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-01-009**

## **4E – RENOUELEMENT COTISATION ANNUELLE – COMAQ**

Attendu qu' il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle de la directrice générale à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, un organisme qui fournit divers services incluant la formation;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le renouvellement de l'inscription pour l'année 2017 au montant de 495\$ plus les taxes applicables, tel que prévu au budget de 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-01-010**

## **4F - RENOUELEMENT ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL**

Considérant que la publication en ligne 'Québec Municipal' est un portail d'affaires municipales important qui s'adresse au personnel des municipalités,

Considérant que l'adhésion de la municipalité est maintenant échue depuis plusieurs semaines ;

Considérant qu' il y a plusieurs avantages en étant membre en règle et que la municipalité la considère un outil utile ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement d'approuver les frais applicables de 165\$ plus taxes tel que prévu dans le budget municipal de 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-01-011**

## **4G - EMPLOI D'ÉTÉ 2017 CANADA, DEMANDE DE SUBVENTION**

Attendu que Le bureau des Ressources Humaines et développement social Canada (DRHC) offre cette année la possibilité de soumettre une demande de subvention sous la rubrique « EMPLOI D'ÉTÉ Canada 2017 »;

Attendu que la Municipalité offrira un camp de jour et devra embaucher un coordonnateur ainsi que 3 moniteurs de camp ;

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a besoin d'une aide supplémentaire pour les travaux de voirie pendant la période estivale;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- Qu'une demande soit transmise au bureau « DRHC » pour l'engagement d'un étudiant (e) pour travailler avec le Directeur des travaux public et le superviseur du Centre Récréatif ainsi que 4 étudiant (e) pour travailler au Camp de jour ;

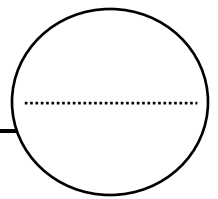
- Que Monsieur Drew Somerville, maire ou son représentant et Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le bureau des Ressources Humaines et développement social du Canada et qu'une copie conforme soit soumise à Emploi Québec;

- Que la municipalité s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le bureau des Ressources Humaines et développement social du Canada dans l'éventualité où le projet soumis soit accordé.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-01-012

## 4H – PAIEMENT CONTRAT DE SOUTIEN – INFOTECH

Attendu que la Municipalité a renouvelé le contrat annuel de service avec la compagnie Infotech, le fournisseur des logiciels municipaux (résolution #2016-06-128) ;

Attendu que le coût du contrat obligatoire pour les trois (3) écrans de travail, est de 5 825\$ plus les taxes applicables par année incluant l'option optimale ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'approuver le paiement du renouvellement du contrat de service pour l'année 2017 au montant de 5 858\$ plus les taxes tel que prévu dans le budget municipal de 2017.

**ADOPTÉE**

2017-01-013

## 4I – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉDACTION D'UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire obtenir les services professionnels pour la réalisation des plans et devis et d'une mise à jour des coûts de construction des travaux d'infrastructures des avenues Margaret et Champlain ;

Considérant que nous avons reçu une offre d'accompagnement de Contact Cité au montant de 3 895\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers :

- D'octroyer le mandat d'accompagnement pour la rédaction d'un document d'appel d'offres pour des services professionnels à Contact Cité pour un montant de 3 895\$ plus les taxes applicables.
- De prendre les fonds de 2 000\$ dans le 02-190-00-419 et les fonds de 1992.13\$ dans le surplus général.

**ADOPTÉE**

2017-01-014

## 5A - CROIX ROUGE - CONTRIBUTION ANNUEL 2017

Attendu que la municipalité a signé une entente avec la Croix Rouge et doit soumettre une contribution financière annuellement et ceci selon la population;

Pour ces motifs, il est alors proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 160\$ leur soit accordé pour l'année 2017, tel que prévu au budget de 2017.

**ADOPTÉE**

## 6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de décembre 2016.

2017-01-015

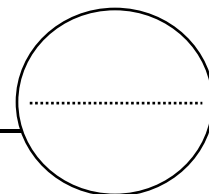
## 6B - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PERMIS D'INTERVENTION POUR L'ANNÉE 2017 ET DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ANNÉE 2017

Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de l'Avenue Champlain (Route 202) et / ou de la rue Frontière (Route 219), lesquelles sont sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie ou des permis d'intervention émis par le Ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Considérant qu' il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du Ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les emprises de routes qui relèvent de ce ministère;

En conséquence, il est proposé par Dale Langile , conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement que la Municipalité du Village de Hemmingford demande au Ministère des Transports du Québec les permissions de voirie ou les permis d'intervention nécessaire pour les travaux qu'elle devra exécuter durant l'année 2017; et qu'elle autorise monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics et/ou madame Pascale Giroux, adjointe directrice générale à signer ces permissions de voirie ou ces permis d'intervention.

Que la présente résolution constitue la résolution municipale annuelle exigée par le ministère des Transports et demeure en vigueur sine die.

**ADOPTÉE**

**2017-01-016**

## **6C – DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT – GARAGE MUNICIPAL**

Considérant que la Municipalité ne possède pas de garage municipal ;

Considérant que la Municipalité fait la location d'un garage municipal qui ne rencontre plus les dimensions nécessaires à l'entreposage d'équipement ;

Considérant que Monsieur Issam Khouzam est disposé à recevoir une offre d'achat pour le vente de son entrepôt situé sur le lot 5 367 228 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers :

- De mandater la directrice générale pour effectuer la proposition d'offre d'achat au montant de 110 000\$ à Monsieur Issam Khouzam pour l'achat de l'entrepôt ;
- Que Monsieur Drew Somerville, maire ou son représentant et Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant ledit projet.
- Que cette offre d'achat est valable conditionnellement à l'obtention d'une servitude pour l'accès à la propriété et l'obtention d'un emprunt par la Municipalité du Village de Hemmingford.
- Que le mandat pour l'obtention d'une servitude soit octroyer à Hélène Lareau, notaires.

**ADOPTÉE**

## **7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE**

La consommation de l'eau potable a été de 58 094 gallons par jour durant le mois de décembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

## **7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

**2017-01-017**

## **7C - ADJUDICATION DE CONTRAT - MESURES ET ANALYSES DES BOUES**

Attendu que selon les critères du ministère, la mesure d'accumulation des boues doit être reprise dans les étangs n° 1, 2 et 3;





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu qu' Écho-tech remet une offre de service selon les exigences du guide pratique de mesures des boues dans les étangs d'épuration, (6 décembre 2013) pour un tarif de 1 035\$ plus taxes (incluant les mesures sur le terrain, la rédaction du rapport et les frais de déplacement).

Attendu que selon le protocole d'échantillonnage proposé par le ministère, des échantillons de boues peuvent être prélevés moyennant un supplément de 175\$ par étang;

Attendu qu' il pourrait être opportun de procéder à un prélèvement de boues pour fin d'analyses par un laboratoire accrédité, le tout pour un supplément de 275\$;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le contrat soit accordée à Écho-tech :

- pour un montant de 1 035\$ + taxes pour les mesures des boues et rapport
- pour un montant possible de 525\$ + taxes pour des échantillons des étangs
- pour un montant de 275\$ + taxes pour les prélèvements
- la date des travaux sera déterminée selon la température.

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Tina Calvarese déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion.**

**2017-01-018**

## **8A - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HEMMINGFORD**

Attendu que la présentation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Hemmingford qui démontrent des recettes prévues de l'ordre de 123 795\$ et des dépenses de l'ordre de 342 899\$, pour un déficit de 219 104\$;

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford se doit de payer une quote-part au montant de 21 910\$ pour ce budget régulier durant l'année 2017 et ceci incluant le paiement de 6 629.45\$ du financement des travaux majeurs;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte les prévisions budgétaires de 2017 de l'Office municipal d'Habitation de Hemmingford, telles que présentées.

**ADOPTÉE**

**Madame la conseillère Tina Calvarese reprend son poste**

**2017-01-019**

## **8B - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

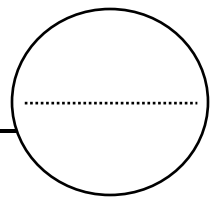
Considérant que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Considérant que les prévisions budgétaires 2017 ont été approuvées le 23 novembre 2016 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que ces prévisions fixent à 119\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Pour ces motifs, il est alors proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement :

Que la municipalité du Village de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 119\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Village de Hemmingford, et d'en autoriser le paiement des fonds prévu du budget de 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-01-020**

## **8C – ENGAGEMENT POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Considérant que les municipalités du Village et du Canton de Hemmingford participent à la valorisation de la persévérance scolaire (résol. 2015-11-238) ;

Considérant que l'École St-Romain souhaite refaire dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, soit entre le 13 et le 17 février 2017, la distribution de biscuits de la persévérance scolaire par les représentants des deux Municipalités ;

Considérant que le Comité persévérance, réussite éducative et sociale (CPRÈS), ne bénéficie pas de subvention cette année pour la réalisation de cette activité ;

Considérant que l'École Élémentaire Hemmingford ne désire pas participer à l'évènement cette année ;

Considérant que cette dépense fera partie de l'entente inter municipale sur les loisirs;

Pour ces motifs, il est alors proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- D'accorder un montant de 78.82\$ pour l'achat des biscuits de la persévérance pour les 119 élèves de l'école St-Romain ;

- Cette dépense sera inclus dans les loisirs et partager avec la municipalité du Canton de Hemmingford selon notre entente inter municipal pour les loisirs et la culture.

**ADOPTÉE**

## **9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de décembre 2016.

Nombre de permis émis :	1
Valeur des travaux :	5 691.26\$

**2017-01-021**

## **9B – RÈGLEMENTS SUR LES DÉROGATIONS MINEURS NO. 299**

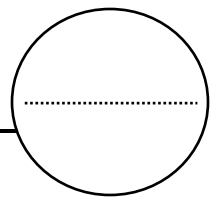
Attendu que' il est nécessaire d'adopter une réglementation concernant les dérogations mineures qui s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Municipalité du village de Hemmingford ;

Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseiller Dale Langille à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 299 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » tel que déposé.



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



**ADOPTÉE**

**2017-01-022**

## **9C – RÈGLEMENTS SUR LES PERMIT ET CERTIFICAT NO. 300**

Considérant que conformément aux articles 244.1 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un mode de tarification;

Considérant qu' il y a lieu d'établir une tarification pour les permis et certificats émis en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant que le conseil a déterminé qu'il faut établir des tarifs qui rencontrent plus les exigences financières pour les études des dossiers de permis de rénovation ou de construction;

Considérant qu' le présent règlement abroge les règlements 290 sur ce sujet;

Considérant qu' avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 4 octobre 2016 par Michael Houle, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement d'adopter le Règlement relatif à la tarification des permis et certificats numéro 300 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2017-01-023**

## **9D – RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NO. 301**

Attendu qu' il est nécessaire d'adopter une réglementation concernant la sécurité, la salubrité et l'entretien des bâtiments qui s'appliquera à l'ensemble du territoire de la Municipalité du Village de Hemmingford;

Attendu l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseillère Lucie Bourdon à la séance du conseil du 4 octobre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langile, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 301 intitulé « Règlement relatif à la sécurité, la salubrité et l'entretien des bâtiments » tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2017-01-024**

## **9E – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES NO.302**

Attendu que toute corporation locale peut, faire des règlements concernant l'entretien des terrains selon l'article 546 et suivants du code municipal;

Attendu que toute corporation locale peut, faire des règlements pour empêcher que l'eau soit dépensée inutilement selon l'article 557 du code municipal;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 6 décembre 2016 par le conseiller Dale Langille;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 302 intitulé « Règlement concernant les nuisances telles que l'entretien des terrains et l'arrosage des parterres dans les limites du Village de Hemmingford » tel que déposé.

**ADOPTÉE**





# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-01-025

## 9F – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 468 FRONTIÈRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 468 Frontière, concernant la zone 102-3, en vertu du PIIA ;
- Attendu que la demande consiste au remplacement une section de la toiture en bardeaux d'asphalte noirs par le même matériel ;
- Attendu que les travaux sont déjà réalisés dû à l'urgence du toit qui coulait ;
- Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu la recommandation no CCU2016-015 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le remplacement de la toiture au 468 Frontière ;
- En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour le remplacement de la toiture 468 Frontière et autorise l'émission du permis.

**ADOPTÉE**

## 9G – DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER – REGISTRE RELATIF AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT

Le 1<sup>er</sup> novembre 2016 le conseil a adopté le Règlement de zonage no. 293 et de lotissement no. 294. Le 13 décembre 2016, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville du Village de Hemmingford. Le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 56 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0. Les Règlements de zonage et de lotissements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Par la présente, le secrétaire-trésorier dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 13 décembre 2016 concernant les règlements de zonage no. 293 et de lotissements no. 294.

2017-01-026

## 10A – NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE - CRSBP MONTÉRÉGIE

- Considérant le changement de fonction de Mme Jessika Savoie-Riendeau qui devient adjointe administrative au bureau municipal seulement ;
- Considérant la demande des bénévoles de la bibliothèque afin d'octroyer le poste de responsable à Mme Élisabeth Nicholls ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langile, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers que Mme Élisabeth Nicholls, soit la personne déléguée, à titre de répondant, pour représenter la bibliothèque de Hemmingford auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie.

**ADOPTÉE**

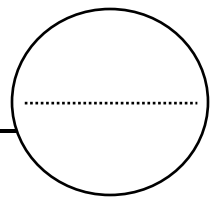
2017-01-027

## 10B - SOUTIEN FINANCIER POUR LA MAISON DES JEUNES DE LA FRONTIÈRE

- Considérant que la Maison des Jeunes de la Frontière aimerait poursuivre l'aide aux devoirs avec une journée d'ouverture supplémentaire et demande un soutien financier pour ce projet;
- Considérant que ce projet serait un atout pour que les adolescents puissent avoir accès aux ordinateurs et à une aide pour leur projet scolaire;
- Considérant que cette dépense fait partie de l'entente inter municipale sur les loisirs;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Pour ces motifs, il est alors proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 8 000\$ leur soit accordé pour l'année 2017 équivalant à la quote-part de la Municipalité du Village et du Canton de Hemmingford tel que prévu au budget de 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-01-028**

## **10C - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI/ AIDE FINANCIÈRE 2017**

Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la Société d'Histoire des XI par lequel il s'engage à remettre une aide financière annuellement;

Pour ces motifs, il est alors proposé par Dale Langile, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé pour l'année 2017, des fonds prévus du budget de 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-01-029**

## **10D - LOYER 2017 POUR LE LOCAL ARCHIVES HISTORIQUES HEMMINGFORD**

Considérant que les conseils municipaux du Village et Canton ont accepté de rembourser le montant de 2 400\$ par année à l'organisme Archives Historiques Hemmingford pour leur local de l'école élémentaire à même l'entente inter municipale sur les loisirs;

Considérant que les Archives Hemmingford vont débiter le projet de rénovation de leur nouveau bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit

- Qu'un montant de 2 400\$ soit remis à Archives Historiques Hemmingford pour les coûts de location des salles de l'école élémentaire Hemmingford pour l'année 2017, tel que prévu au budget de 2017.

- Que la Quote-part de la Municipalité du Village et du Canton de Hemmingford pour les rénovations du nouveau bâtiment soit diminuée de l'excédent de paiement de loyer pour l'année 2017, suite au déménagement des Archives dans leurs propres locaux.

**ADOPTÉE**

**2017-01-030**

## **10E - REG NO. 278-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES RÈGLES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Considérant que le conseil municipal a adopté le 2 juin 2015 un règlement décrétant les règles et fonctionnement de la bibliothèque de Hemmingford ;

Considérant l'avis de motion donné par la conseillère, Lucie Bourdon, à la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2016 ;

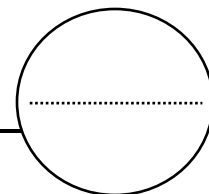
Considérant qu'il y a lieu de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement no. 278-1 tel que déposé.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



## CORRESPONDANCE

2017-01-031

### 11/2A – RÉSOLUTION CONCERNANT L'IMPORTANCE D'UNE SIGNALISATION ROUTIÈRE BILINGUE – PÉTITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Considérant que la Charte de la langue française (« Charte ») établit le français comme langue officielle du Québec ;

Considérant que le préambule de la Charte stipule que « ... dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, ... » ;

Considérant que le français doit être la seule langue sur les panneaux de signalisation (panneaux), le deuxième alinéa de l'article 22 de la Charte stipule que le français peut être suivi d'une autre langue lorsque des raisons de santé ou de sécurité publique l'exigent et qu'aucun symbole ou pictogramme n'existe ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (« MTQ ») et le ministère de la Culture et des Communications (« MCC ») se sont abstenus d'appliquer le deuxième alinéa de l'article 22 à la plupart, sinon tous les panneaux traitant « Pour votre sécurité », « Respectez les feux de voies », « Risques d'aquaplanage », « Dégel », « Ralentir », « Allumez vos phares », « Voie cahoteuse », « Sécurité », « Incident voie droite bloquée », ainsi que les alertes/messages électroniques qui sont uniquement en français et sans aucun symbole ou pictogramme ;

Considérant que la sécurité de chaque personne devrait revêtir une importance primordiale ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford demande que les MTQ et MCC prennent les mesures nécessaires afin que tous les panneaux et alertes/messages électroniques relatifs à la santé ou la sécurité soient en français et en anglais, quand aucun symbole ou pictogramme n'existe, selon le deuxième alinéa de l'article 22. »

**ADOPTÉE**

2017-01-032

### 11/2B – AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF – EXPLOTOUR

Considérant la demande du club de vélo Explotour qui consiste en l'utilisation du stationnement et de la toilette portative à l'extérieur du Centre Récréatif le samedi 14 mai 2017 de 8h00 à 17h.

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement d'autoriser le club Explotour à utiliser le stationnement ainsi que la toilettes portatives extérieurs du Centre Récréatif et ce pour le samedi 14 mai 2017 de 8h à 17h.

**ADOPTÉE**

2017-01-033

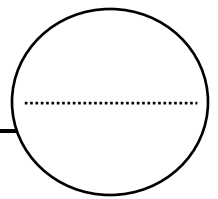
### 11/3A - APPUI FINANCIER – ÉCOLE SAINT-ROMAIN ET ÉCOLE PRIMAIRE HEMMINGFORD

Attendu que Mme Michèle Ruel, directrice de l'école Saint-Romain sollicite un appui financier pour recueillir des fonds par une campagne de financement pour défrayer une partie des coûts des sorties éducatives, culturelles, sportives, récréatives et technologique pour permettre à toutes les familles de l'école de ne payer que 12\$ pour y participer.

Attendu que les sommes amassées par le souper bénéfice qui aura lieu le dimanche 30 avril 2017 serviront aussi à l'achat de matériel récréatif;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu que le comité de l'école primaire Hemmingford organise une levée de fond « souper spaghetti » qui aura lieu le samedi 25 mars 2016 et demande un appui financier afin de ramasser des fonds pour offrir des activités complémentaires permettant de soutenir les projets éducatifs et les programmes d'études;

Attendu que la municipalité réalise que les fonds pour des sorties et activités éducatives sont limités dans les budgets des écoles;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100\$ soit accordé à l'École St-Romain ainsi qu'à l'École primaire Hemmingford pour couvrir les frais d'activités complémentaires à l'éducation ainsi que les frais pour du matériel récréatif pour le bénéfice des étudiants, tel que prévu au budget de 2017.

**ADOPTÉE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**2017-01-034**

### **12A – ACHAT MINI MODULE SYGEM ET CHANGEMENT DE PÉRIODE DE PAIE**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière demande à ce que les employés soient payés à chaque semaine pour faciliter la gestion des heures et du budget ;

Considérant l'offre de service d'Infotech pour le mini-module relevé d'emploi au montant de 380\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser le changement de période de paie pour une paie hebdomadaire ;
- De faire l'achat du mini-module Relevé d'emploi et de prendre les fonds à même le poste 02-130-00-419.

**ADOPTÉE**

**2017-01-035**

### **12B – ACHAT ENSEIGNE – CLINIQUE DE SANG**

Considérant que la clinique de prélèvement de sang a déménagée du Centre Récréatif pour s'installer à la COOP de santé Hemmingford;

Considérant que les responsables de la clinique de prélèvement nous demandent de faire l'achat d'une enseigne pour annoncer la clinique de prélèvement à la COOP de santé Hemmingford ;

Considérant que Ventax Graphix nous ont remis une soumission pour ce type d'enseigne pour un montant de 60\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- D'autoriser l'achat de l'enseigne pour un montant de 60\$ plus les taxes applicables ;
- De faire un transfert de fonds à partir du poste 02-702-91-990 vers le 02-702-90-970.

**ADOPTÉE**

**2017-01-036**

### **THÉÂTRE DANS LE PARC - WILLIAM SHAKESPEARE – EN AOÛT**

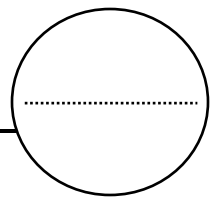
Considérant que les représentants de Théâtre Répercussion sont intéressés à faire, encore cette année, une présentation de leur pièce de théâtre à Hemmingford au prix de 3000\$ + taxes;

Considérant que le groupe Théâtre de Répercussion feront la vente de souvenirs, breuvage et autres et qu'ils seront bénéficiaires des profits;

Considérant que le conseil de la municipalité du Canton de Hemmingford a approuvé cette dépense lors des prévisions budgétaires selon l'entente inter municipale sur les loisirs;



# PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que les installations électriques sont en place pour cette activité;

Considérant que la date de la présentation sera déterminée dans les prochaines semaines;

Pour ces motifs, il est alors proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers :

Que Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandaté à signer le contrat au nom de la municipalité du Village de Hemmingford;

Que le conseil municipal accepte de payer un montant de 3000\$+ taxes pour cet évènement qui aura lieu sur le terrain de jeu au centre récréatif de Hemmingford;

Qu'un montant de 1500\$ + taxes soit remis à la signature du contrat et que le montant de 1500\$ + taxes soit remis le soir de l'évènement.

Que les fonds pour cet évènement soit pris à même le poste 02-701-20-990.

**ADOPTÉE**

2017-01-037

## **13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 10 JANVIER 2017**

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 10 janvier 2017. Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 7 décembre à l' soient acceptés au montant de 62 422.39\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 10 janvier 2016 soient payés au montant de 46 571.73\$.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTION**

Aucun citoyen présent à l'assemblée.

2017-01-038

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 21h20 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Drew Somerville, Maire  
Maire.

\_\_\_\_\_  
Amélie Latendresse  
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2017.

---

---